

CONTRATS AIDÉS

LES ÉTABLISSEMENTS ONT BESOIN DE LEURS AGENT-ES !!



**CONTRE LES LICENCIEMENTS MASSIFS
POUR LA TITULARISATION
DE TOUS LES PERSONNELS PRÉCAIRES**

Les non-renouvellements touchent toute l'académie, de la maternelle à l'université, que ce soit pour les postes d'assistant-es administratifs/ves ou les postes d'agent-es d'entretien ou de restauration. Des postes d'AESH en CUI sont aussi concernés, même si un nouveau contrat (type AE) a vu le jour qui limite la casse dans certains collèges. Dans de nombreuses écoles du Nord, le secrétariat à la direction d'école n'existera plus ou presque. Dans les collèges et lycées, les équipes techniques vont être lourdement amputées. En effet, dans l'académie, nombre de personnes n'ont pas été embauchées comme prévu et d'autres n'ont pas vu leur contrat renouvelé par l'administration.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉCAIRES...

L'administration de l'éducation nationale ou des collectivités territoriales jette sans vergogne nos collègues, après les avoir exploité-es dans des conditions de travail très souvent difficiles, sans respecter le droit à une formation menant à l'insertion professionnelle pourtant obligatoire pour justifier de subventionner le salaire, et la plupart du temps en ne payant que 20 heures les 24 heures hebdomadaires du service.

...POUR DES EMPLOIS INDISPENSABLES AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS

Jeté-es avec mépris, ces personnels sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des établissements. Sans elles et eux, ce sont les conditions de travail des collègues, et d'apprentissage des élèves qui vont se trouver durablement dégradées. Une telle diminution des effectifs signifierait une profonde réorganisation des services techniques, synonyme d'une aggravation des conditions de travail de nos collègues agent-es : faire autant de tâches avec moins de moyens humains ! La charge de travail sera proprement intenable pour des personnels déjà usé-es par la pénibilité de leur travail. Ne pouvant faire l'impossible, les agent-es ne pourront pas remplir parfaitement leurs missions...et c'est toute la communauté scolaire qui en subira les conséquences, par la dégradation de son cadre de travail (cadre de travail primordial pour garantir un bon climat scolaire).

Pour assurer des conditions de travail dignes à nos collègues agent-es et un cadre de travail convenable pour toutes et tous, SUD éducation 59 revendique la titularisation de tou-ttes les précaires sans conditions de concours ou de nationalité, et donc dans un premier temps le réemploi de tou-ttes nos collègues et l'amélioration concrète des conditions de travail des personnels non-titulaires (véritables formations sur temps de travail, alignement des salaires et des droits sur ceux des titulaires, abrogation de la journée de carence, emploi sur un seul service ou établissement, ou une compensation par une décharge de service, fin du sous-effectif chronique...)

MOBILISONS-NOUS TOUTES ET TOUS !

AG d'établissements et/ou de ville, grève, actions coordonnées avec les parents, construisons le rapport de force nécessaire pour obtenir des postes de titulaires.

Sud Education 59 appelle à la prochaine réunion publique des organisations, collectifs et citoyen-nes en lutte pour les contrats-aidés : mercredi 17 janvier 2018, 18h, Bourse du Travail de Lille

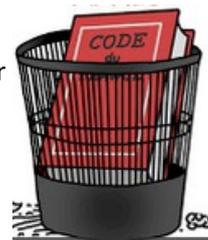
SERVICES CIVIQUES

OU COMMENT AUGMENTER LA PRÉCARITÉ !

<p>Dans l'Éducation Nationale, déjà un personnel sur cinq travaille sous contrat précaire, renouvelable d'année en année, sans bénéficier des mêmes droits que ses collègues fonctionnaires. Ce nombre va encore continuer d'augmenter mathématiquement pour pallier la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat Macron.</p>	<p>Comme l'a annoncé M. Blanquer à la rentrée 2017 s'ajoute le recrutement de plus en plus important de personnels sous un statut encore plus précaire que celui des CAE-CUI, les « Services Civiques ». Leur nombre devrait être porté à 350 000 d'ici 2018.</p>	<p>Recours aux contrats aidés, aux Services Civiques + suppressions de postes dans la Fonction Publique, = accélération du remplacement des fonctionnaires par des précaires</p>
--	---	---

Supprimer des contrats précaires pour les remplacer par un meilleur statut ? Que nenni !
Le recours aux Services Civiques est un moyen pour l'Éducation Nationale de **contourner les contraintes déjà légères qui existent dans le droit public et dans le Code du Travail** pour l'employeur !

- > Les Services Civiques **ne dépendent pas du Code du Travail**. Ils dépendent d'un autre code, le code du service national. Le service civique n'est pas un contrat de travail.
- > Ils perçoivent, **non pas un salaire, mais une "indemnité"**.
- > Et qui dit indemnité, dit... **pas d'accès aux droits fondamentaux des travailleur-euse-s**, donc pas de droits syndicaux ni de droits sociaux !



Des précaires payé-es combien ? Encore moins que des clopinettes.
Avec une indemnisation d'un peu plus de 500 euros par mois pour 24 à 48 heures de travail réparties sur 6 jours maximum, pour une durée minimale de 6 mois et maximale de 12 mois, le Service Civique, c'est l'esclavage !

Pour faire quoi ? Des missions qui relèvent d'emplois statutaires !
Alors que la mission du Service Civique doit s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général et alimenter un projet personnel, on sait que sur le terrain les Services Civiques sont amenés à effectuer des missions qui relèvent d'emplois statutaires. Les Services Civiques, comme les stages, permettent à l'Etat et aux entreprises de **rémunérer les travailleur-euse-s en dessous des seuils fixés par les conventions collectives**.



NON AUX SUPER-BÉNÉVOLES POUR FAIRE TOURNER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES !



Deux exemples d'offres d'emploi parmi tant d'autres publiées sur les sites des académies et sur www.service-civique.gouv.fr montrent bien que les Services Civiques effectuent des missions de service public pérennes, d'enseignement et d'éducation :

> Ici, un collège cherche deux personnels en Service Civique pour accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté et pour participer à la lutte contre le décrochage scolaire, avec un temps de travail hebdomadaire de 30h de travail pour 580 euros pendant 7 mois.

> Là, une école maternelle recrute un personnel en Service Civique pour contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

On assiste donc à une précarisation aggravée des métiers de l'Éducation Nationale alors que l'accompagnement des élèves en situation de handicap et toutes les missions d'éducation nécessitent de vraies formations dans le cadre d'un emploi statutaire. **SUD éducation refuse le recours aux contrats précaires y compris aux Services Civiques dans l'Éducation Nationale. Les missions de service public doivent être effectuées par des personnels aux emplois statutaires !**

SUD éducation appelle tous les personnels de l'Éducation Nationale à :

- Se mobiliser pour réclamer les créations de postes nécessaires dans nos établissements scolaires ;
- Lutter pour la titularisation de tou-te-s les précaires ;
- Refuser le recours aux Services Civiques.